



ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2018

**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS
AUX TEXTES DE LA LIGUE**

SOMMAIRE

REGLEMENT D'ADMINISTRATION GENERALE

* Nombre minimum de dirigeants présents sur le banc de touche 04

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

* Comptabilisation des points 05

CREATION D'UN CHAMPIONNAT REGIONAL U18 F

* Adoption des grands principes 06

REGLEMENT D'ADMINISTRATION GENERALE

NOMBRE MINIMUM DE DIRIGEANTS PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE

ORIGINE : Comité de Direction

EXPOSE DES MOTIFS : La proposition vise à ne plus pénaliser sportivement les clubs dès la première infraction

DATE D'EFFET : 1^{er} juillet 2018

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>CHAPITRE 3 – Déroulement des rencontres</p> <p>SECTION 1 – Formalités d'avant-match</p> <p>Article 51 – Nombre minimum de dirigeants présents sur le banc de touche</p> <p>1. Chaque club sera tenu, pour toutes les compétitions organisées par la L.M.F. auxquelles il participe, de présenter pour chacune des équipes au moins deux dirigeants et/ou éducateurs dûment licenciés, chargés d'accompagner l'équipe.</p> <p>Les noms, prénoms et numéros de licence des personnes accompagnant l'équipe devront être mentionnés sur chaque feuille de match, dans la limite du nombre de personnes autorisées à prendre place sur le banc de touche par le règlement de chaque compétition.</p> <p>2. Toute infraction constatée entraînera une amende dont le montant est fixé dans l'Annexe 1 « Dispositions Financières » du présent règlement. Cette amende est doublée en cas de récidive.</p> <p>En outre, à partir du 1^{er} novembre, toute infraction aux dispositions précédentes entraînera un retrait d'un point pour le club fautif.</p>	<p>CHAPITRE 3 – Déroulement des rencontres</p> <p>SECTION 1 – Formalités d'avant-match</p> <p>Article 51 – Nombre minimum de dirigeants présents sur le banc de touche</p> <p>1. Chaque club sera tenu, pour toutes les compétitions organisées par la L.M.F. auxquelles il participe, de présenter pour chacune des équipes au moins deux dirigeants et/ou éducateurs dûment licenciés, chargés d'accompagner l'équipe.</p> <p>Les noms, prénoms et numéros de licence des personnes accompagnant l'équipe devront être mentionnés sur chaque feuille de match, dans la limite du nombre de personnes autorisées à prendre place sur le banc de touche par le règlement de chaque compétition.</p> <p>2. Toute infraction constatée entraînera une amende dont le montant est fixé dans l'Annexe 1 « Dispositions Financières » du présent règlement. Cette amende est doublée en cas de récidive.</p> <p>En outre, à partir du 1^{er} novembre, toute infraction aux dispositions précédentes entraînera un retrait avec sursis d'un point pour le club fautif, puis un retrait ferme d'un point pour chaque récidive.</p>

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

COMPTABILISATION DES POINTS

ORIGINE : *Comité de Direction*

EXPOSE DES MOTIFS : *Uniformisation du système de comptabilisation des points dans toutes les épreuves régionales*

DATE D'EFFET : *1^{er} juillet 2018*

Il est proposé d'intégrer dans les règlements de chaque championnat organisé par la Ligue la disposition suivante :

« Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

- **Match gagné : 3 points**
- **Match nul : 1 point**
- **Match perdu sur le terrain ou par pénalité (hors fraude) : 0 point**
- **Match perdu par pénalité en cas de fraude, forfait, décision disciplinaire ou abandon de terrain volontaire : -1 point »**

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL U18 F

ADOPTION DES GRANDS PRINCIPES

ORIGINE :	<i>Séminaire des clubs sur le « football féminin » du 19 mai 2018</i>
EXPOSE DES MOTIFS :	<i>Amélioration de l'offre de pratique Respect du projet fédéral d'architecture des compétitions féminines Répondre à la demande de la FFF de fournir un accédant au C.N U19 F à l'issue de la saison 2019/2020</i>
DATE D'EFFET :	<i>1^{er} juillet 2018</i>

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter la création d'un Championnat Régional U18 F :

* ouvert aux licenciées :

- U18 F, U17 F et U16 F
- U15 F à condition d'y être autorisée médicalement, dans la limite de 3 joueuses inscrites sur la feuille de match pour la saison 2018/2019.

Le nombre de joueuses U15 F inscrites sur la feuille de match sera diminué d'une unité chaque saison. Aucune U15 F ne pourra participer au Championnat Régional U18 F à partir de la saison 2021-2022.

* obligation de diplôme pour l'éducateur(trice) en charge de l'équipe :

- C.F.F 3 Certifié
- Dérogation pour la saison 2018/2019 sous réserve d'un engagement à suivre la formation C.F.F 3 au cours de la saison
- Application du Règlement du Permis de Conduire une Equipe de Jeunes.

S'agissant d'un Championnat expérimental dit « open », le nombre d'équipes et de poules sera défini par la Commission d'Organisation en fonction des demandes d'engagements reçues. S'il est nécessaire d'opérer une sélection, seront prioritaires les clubs remplissant le plus de critères parmi les suivants :

- Participation au Championnat Régional U17 F jusqu'à son terme lors de la saison 2018/2019
- Club ayant une équipe Senior F
- Club ayant une Ecole Féminine de Football
- Equipe ayant un(e) éducateur(trice) diplômé(e)